

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 543

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 12

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Il définit des objectifs de réduction du rythme de changement d'affectation de ces espaces applicables dans chaque département. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer les prérogatives de l'observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers, en prévoyant notamment qu'il définit des objectifs de réduction du rythme de changement d'affectation des sols.